

Lettre ouverte à la ministre Milquet

Pour autant, on ne saurait se satisfaire de bricolage en la matière, ni compter sur le seul hasard pour permettre à tous les élèves d'aborder en classe, de manière cadrée, des questions aussi sensibles et fondamentales que celles de la liberté d'expression, de l'antisémitisme ou de l'homophobie.

■ A l'heure d'un premier bilan de "l'après-Charlie" force est de constater que trop d'enseignants ont adopté le silence ou l'équidistance et n'ont pas fait entendre leur propre voix.

Madame la Ministre,
Deux mois se sont écoulés depuis les tragiques événements qui ont décimé la rédaction de Charlie Hebdo et frappé la communauté juive de France. Durant ces deux mois, j'ai eu l'occasion de recueillir bon nombre de témoignages d'enseignants, mais aussi d'élèves, tant du primaire que du secondaire ou du supérieur. Et ce que j'ai entendu m'a effarée.

Trop souvent, le silence ou l'équidistance ont été la position adoptée par les enseignants pourtant chargés de "préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures" (décret "Missions", article 6-3°). Le silence: de trop nombreux professeurs ont préféré ne pas parler des événements.

Soit parce se sentant insuffisam-

ment outillés pour le faire d'une manière qui ne soit pas contre-productive, soit parce qu'effrayés par la perspective d'un débat sur ce thème réminemment sensible, soit – et c'est peut-être le plus préoccupant – parce qu'eux-mêmes estimaient qu'"on en faisait trop" autour de ce qu'il faut pourtant bien nommer un attentat terroriste, islamiste et antisémite, en plein Paris, en 2015. Et dans certaines écoles, des consignes auraient également été données par la direction afin que les enseignants n'abordent pas le sujet!

L'équidistance: de trop nombreux professeurs ont choisi de parler des événements en laissant les élèves débattre, mais en refusant de se prononcer eux-mêmes, invoquant pour cela leur devoir de neutralité.

De la même manière que certains enseignants laissent tenir des propos homophobes sous prétexte qu'ils n'ont pas le droit de prendre parti, on a donc assisté à des cours lors desquels des élèves (parfois minoritaires) ont pu défendre la liberté d'expression,

tandis que les autres affirmaient tranquillement que Charlie Hebdo "l'avait bien cherché", et "n'avait au fond que ce qu'il méritait" entre autres arguties réminiscentes justifiant le meurtre des blasphémateurs.

Madame la Ministre, cette situation témoigne d'un manque effarant de connaissances, de la part de beaucoup d'enseignants – et même de directions –, de leurs droits et devoirs en termes de neutralité.

Beaucoup semblent ignorer qu'ils ont non seulement le droit, mais même le devoir de sortir de leur attitude de neutralité lorsque les principes fondamentaux d'un Etat de droit sont bafoués. Et comment ne pas voir que lorsque des êtres humains sont abattus en pleine rue pour leurs idées ou pour leur supposée confession ou identité, ces principes sont gravement, profondément, scandaleusement bafoués?

Comment ne pas voir qu'il n'est plus temps de pratiquer l'équidistance en s'efforçant de comprendre la réaction des musulmans blessés dans leur foi, mais urgent de dire haut et fort que rien ne justifie ces meurtres et que le blasphème, aussi choquant puisse-t-il être parfois, est un droit dès lorsqu'en démocratie, les préceptes religieux ne sauraient avoir force de loi?

Non, la neutralité ne saurait devenir sans grave distor-

sion du décret qui la définit cette dramatique équidistance entre démocrates et terroristes, juifs et antisémites, homosexuels et homophobes. Je ne jette pas la pierre aux enseignants, tantôt mal informés, tantôt mal outillés pour faire face à des débats aussi sensibles.

Pour être moi-même enseignante depuis 25 ans, je sais à quel point il peut être difficile d'aborder certains sujets avec toute la rigueur, l'intelligence et la finesse né-

cessaires pour n'aboutir ni à cabrer certains élèves ni à donner l'impression dramatique que tout se vaut. Je ne demande pas à tous les enseignants d'être capables de répondre à un élève qui demande pourquoi on pleure Charlie alors qu'on poursuit Dieudonné en Justice, à un autre qui confond anticléricalisme et racisme ou à un autre encore qui invoque un mystérieux complot pour réfuter les faits tels qu'ils ont été relatés par les médias. J'ai pu le constater de mes yeux: si à Uccle, Ottignies ou Woluwe, les locaux sont fréquemment décorés de couvertures de Charlie Hebdo ou de dessins de soutien réalisés par les élèves eux-mêmes, rien de tel à Forest ou à Molenbeek, où l'on préfère trop souvent s'en tenir à un silence prudent ou à un nébuleux: *"Tu as le choix d'être Charlie ou de ne pas l'être."* Amen, in-ch'Allah et Basta. Je sais aussi le travail extraordinaire que font certains enseignants, y compris dans des écoles au public réputé "difficile" pour permettre à leurs élèves de penser par eux-mêmes, dans un laborieux et patient travail d'extirpation du dogme et des diktats communautaires.

Pour autant, on ne saurait se satis-

faire de bricolage en la matière, ni compter sur le seul hasard pour permettre à tous les élèves d'aborder en classe, de manière cadrée, des questions aussi sensibles et fondamentales que celles de la liberté d'expression, de l'antisémitisme ou de l'homophobie. Il n'est pas normal que, comme ce fut le cas dans certaines écoles, le traitement de l'"affaire Charlie" soit renvoyé aux cours de religion et de morale, lieu par essence où les diverses visions du monde ne se confrontent pas. L'heure hebdomadaire de cours de citoyenneté qui devrait voir le jour

bientôt constituera sans doute un début de réponse à ces difficultés, même si je reste convaincue qu'il ne s'agit que d'un premier pas, timide mais louable, vers la suppression des cours de religion et de morale.

Pour autant, il me semble que le temps où les enseignants pouvaient se contenter d'être des experts de leur discipline est révolu. Aujourd'hui, il importe que les valeurs de la démocratie et des droits de

l'homme soient portées collectivement et explicitement par l'ensemble des équipes enseignantes.

Aussi, il me paraît qu'il y a urgence à pallier les difficultés évoquées, par exemple, en organisant une formation obligatoire pour tous les enseignants sur le principe de neutralité tel que défini dans les décrets du même nom (seuls les enseignants diplômés après 2003 en ayant bénéficié), mais aussi en constituant des équipes mobiles d'intervention spécialement formées à aborder ces questions avec des publics variés.

C'est le vivre ensemble qui est en jeu, et il n'est déjà que trop gravement menacé par les fanatiques: il est du devoir de l'institution scolaire de défendre sans tergiverser les principes démocratiques qui, seuls, nous permettront de lutter efficacement contre la propagation des idées extrémistes.

NADIA GEERTS

Agrégée
en philosophie.
Maître-assistante
en philosophie
à la Haute Ecole de
Bruxelles, catégorie
pédagogique
(Defré).